



SOS - Clôture abimée suite tempête

Par **Noemie64**, le **27/04/2016** à **11:10**

Bonjour,

Notre propriétaire souhaite garder notre caution & nous faire payer une nouvelle clôture suite à l'état des lieux de sortie fait la semaine dernière.

En effet, en janvier il y a eu une tempête qui a détérioré la clôture de notre appartement. Le lendemain matin j'ai contacté notre assureur ainsi que notre propriétaire, photos des dégâts envoyés.

Ce dernier pense que c'est notre chien qui a fait les dégâts (!) ...
Il fait 15 kg et même moi je n'aurai pu bouger les poteaux plantés dans du béton ...

Je suis abasourdie de ces événements,

- Pourquoi notre propriétaire a attendu 3 mois pour nous avertir que c'est (d'après lui) à notre charge de réparer la clôture ? (qui plus est , le jour du bail de sortie)
- Est-ce à nous de réparer un dégât du aux intempéries ? (extérieur à l'appartement ...)
- Pourquoi nous demander de changer intégralement la clôture (facture a 1300 €) alors que seul un panneau à 20 € est abimé ?

Merci infiniment pour vos réponses, cette situation nous désespère.

Noémie